Enseigner, ça s'apprend !

REFUSER L'ACCUEIL DES STAGES EN RESPONSABILITES DES ETUDIANTS EN M2

Les stages en responsabilité dans l'académie de Versailles

- début au mois de février
- une ou deux semaines d'observation avant les vacances de février
- quatre semaines « en responsabilité » après les vacances où le professeur est censé laissé sa classe à deux étudiants en binôme
- rémunération des heures pour les étudiants sur la base de la vacation

- ***Des stages qui doivent tenir lieu de formation professionnelle et servent à justifier la suppression d'une véritable année de stage après le concours***
- ***Des élèves placés devant des enseignants non qualifiés, sans formation préalable***
- ***Des enseignants titulaires devant abandonner leur classe***
- ***Des étudiant en M2 sommés de concilier préparation au concours et au master avec la charge effective de plusieurs classes (cours, copies, préparations, contacts avec les parents…)***
- ***Un pas supplémentaire vers une nouvelle forme de précarité pour camoufler sur le terrain le manque de recrutements et de postes aux concours***

AGIR POUR EXIGER
UNE AUTRE REFORME DE LA FORMATION DES MAITRES

DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES :

- ***Signer et faire signer la lettre pétition de refus d'accueil des stages en responsabilité des étudiants en M2 et exiger une véritable formation professionnelle des enseignants***
- ***La remettre à votre chef d'établissement pour envoi par voie hiérarchique au Recteur et en transmettre copie à la section académique du SNES***

Pour plus d'informations , www.versailles.snes.edu